

EDITO- RIAL

Les répercussions de la guerre en Ukraine ont aggravé une crise du logement déjà bien installée en Europe. Cette crise pèse très lourdement sur les ménages les plus modestes, fortement impactés par la flambée des prix, mais également sur les services d'aides aux personnes sans-abri qui ont vu les sollicitations augmenter. Tout indique que la solidarité dont ont fait preuve les pays européens en accueillant les réfugié·e·s fuyant le conflit doit aujourd'hui être soutenue par des solutions pérennes de logement.

Le contexte est alarmant mais la situation n'est pas nouvelle. Pas moins de 895 000 personnes sont sans domicile en Europe. Cette estimation – basée sur des données fragmentaires et qui ne rend compte que des formes d'exclusion du logement les plus visibles – atteste de l'incapacité des pays européens à faire du logement un droit fondamental. Chaque nuit en Europe, une population équivalente à celle d'une ville comme Marseille ou Turin est privée de « chez-soi ». Le phénomène reste malheureusement

en augmentation dans la majorité des États membres. Pour l'heure, seuls la Finlande et le Danemark sont parvenus à réduire significativement le nombre de personnes sans domicile sur leur territoire. L'inversion de la tendance appelle donc des efforts politiques conséquents et des mesures structurelles audacieuses.

À l'occasion du lancement de la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme en 2021, les États membres se sont engagés à travailler ensemble pour mettre fin à l'exclusion du logement d'ici à 2030. Depuis, la Commission européenne, les gouvernements et les différentes parties prenantes ont pris des mesures pour développer la coopération. Les stratégies initiées pour améliorer la collecte des données, trouver des moyens de financement et promouvoir le partage de connaissances sont des signaux encourageants mais le chemin à parcourir est encore long.

La qualité moyenne des logements européens s'est par ailleurs globalement améliorée au cours des dernières

décennies. Pour autant, l'habitat indigne reste une réalité quotidienne pour des millions de personnes. Insalubrité, surpeuplement, difficulté à maintenir une température adéquate, exposition à des polluants, absence d'installations sanitaires, risque d'incendie et parfois d'effondrement : l'habitat indigne peut revêtir de multiples formes souvent difficiles à cartographier. Inégalement réparties sur le territoire européen, les mauvaises conditions de logement, qui affectent à la fois plus fréquemment et plus durement les franges précarisées de la population, ont des conséquences considérables. Vivre dans un logement indigne nuit gravement à la santé, accroît la pauvreté et alimente l'exclusion. L'habitat indigne a également un coût significatif, en particulier parce qu'il génère d'importants frais médicaux.

Face à la crise climatique et énergétique, l'amélioration de la qualité du parc immobilier européen est devenue un enjeu politique majeur. Annoncée par l'Europe dans le cadre de son « pacte vert », la « vague de rénovation » visant à réduire les émissions carbone pourrait permettre de lutter contre la

pauvreté énergétique et les logements insalubres. Mais des garde-fous sont nécessaires pour protéger les ménages de l'augmentation des coûts du logement : des subventions publiques et des mesures d'accompagnement devront impérativement être déployées pour soutenir les petite-s propriétaires occupante-s et les locataire-s à faibles revenus.

Le mal logement n'est pas une fatalité. Les politiques publiques requises pour y mettre un terme sont connues, éprouvées et devenues urgentes à mettre en œuvre : une régulation contraignante du marché du logement, un investissement massif dans la construction et la rénovation de logements sociaux, un renforcement des systèmes de protection sociale et des stratégies globales de lutte contre le sans-abrisme.

Freek Spinnewijn

Directeur de la FEANTSA

Christophe Robert

Délégué Général
de la Fondation Abbé Pierre